|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AFRICAN UNION** | **http://www.africa-union.org/AU%20symbols/logo.gif** | **UNION AFRICAINE** |
|  | **UNIÃO AFRICANA** |
| Addis Abeba, ÉTHIOPIE B.P 3243 Téléphone: +251115- 517700 Fax: +251115- 51784Site Internet: <http://au.int/> |

**ST19211**

**HRST/GMES/001/17**



**PROGRAMME D'APPUI A LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ (GMES & AFRICA)**

**APPEL À PROPOSITIONS**

LISTE DES SIGLES

UA Union africaine

CUA Commission de l'Union africaine

UE Union européenne

CE Commission européenne

ACP Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

OT Observation de la Terre

GLTRN Gestion à Long Terme des Ressources Naturelles

GRE Gestion des Ressources en Eau

M&C Marines et Côtières

GEM Grand Écosystème Marin

CER Communautés économiques régionales

CRMO Centres Régionaux de Mise en Œuvre

SESA Surveillance de l'Environnement et Sécurité en Afrique

SAEDD Surveillance africaine de l'Environnement pour le Développement durable

TMA/PUMA Transition Météorologique en Afrique/Préparation à l'Utilisation de Meteosat [Deuxième Génération] en Afrique

**Définition des mots clés et autres termes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Application** | Application dans les présentes directives désigne la conversion et le traitement de données brutes en produits (données à valeur ajoutée, carte, chiffres, figures et graphiques) et des informations qui traitent de sujets spécifiques (thèmes et sous-thèmes).  |
|  | **Produit**  | Pour une application donnée, l'Observation de la Terre (OT), des données *in situ* ou auxiliaires sont traitées et transformées en produits tels que des cartes, des graphiques, des indices, d'autres statistiques etc. C’est un résultat du déroulement du travail. |
|  | **Un Service** | Le service d'Observation de la Terre désigne les activités, processus, produits et informations dans le cadre de la solution opérationnelle et continue des questions thématiques pour un utilisateur final.  |
|  | **Composante** | Il s'agit de différents secteurs qui sont eux-mêmes constituants d'un service. Une composante peut couvrir plusieurs thèmes et être desservi par plusieurs applications.  |
|  | **Thème** | Dans le contexte de la première phase de GMES & Africa, il désigne l'eau, les ressources naturelles et les zones marines et côtières. THÈME est quelque chose d'autre dans les tableaux des applications !!! |
|  | **Consolidation** | Dans le cadre du présent appel à propositions, la consolidation pourrait désigner un exercice qui consiste à combiner deux ou plusieurs applications existantes en une seule application en utilisant le principe de «l'Optimisation par Combinaison». La Consolidation pourrait également désigner la poursuite des applications qui ont été exécutées dans des projets antérieurs tels que PUMA, MESA, AMESD dans le but d'améliorer la qualité d'un service en limitant le nombre d'applications qui l'appliquent, afin d'éviter une perte de précision pendant l'intégration. L'application existe déjà et implique donc de continuer. Ceci ne devrait pas non plus insinuer que les institutions poursuivent leurs applications en cours d'exécution et sont incapables de maximiser leur potentiel pour développer de nouvelles  |
|  | **Extension** | Dans le cas de cet appel à propositions, l'extension n'est possible qu'avec une application opérationnelle et désigne le renforcement l réciproque, c'est-à-dire l'inter-régionalisation (d'une région à une autre région) ou la continentalisation (d'une région au continent). La (les) région (s)/le(s) candidat(s) bénéficiaire (s) doivent l'avoir demandée pour qu'on envisage l'extension. Les coûts liés à l'extension sont supportés par l'institution bénéficiaire et, par conséquent, tout besoin de prolongation prévu doit être pris en compte dans le budget de la proposition du candidat afin qu'il puisse être examiné pendant la période d'octroi de l’allocation |
|  | **Nouvelle application** | Nouvelle application fait référence à un nouveau développement, c'est-à-dire initier une toute nouvelle application pour répondre aux besoins et priorités continentaux ou régionaux. Le processus comprend les phases suivantes: Définition, Spécification, Validation, Intégration et Opérationnalisation (A partir de zéro, c'est-à-dire pas encore dans la cadre AMESD et MESA, ou ailleurs). Les candidats doivent savoir que nous sommes dans le cadre d'un programme opérationnel et que la recherche devrait avoir testé la possibilité de l'application. |
|  | **Centre Régional de Mise en œuvre (CRMO)** | Un CRMO est une institution régionale ou nationale mandatée pour diriger un consortium et chargée de gérer une (des) application(s) donnée(s) dans sa région ou au niveau continental. Le CRMO coordonnera également la subvention allouée au consortium et aura ainsi les capacités administratives et financières suffisantes pour gérer une subvention de la CUA. |
|  | **Subvention**  | Le financement accordé en soutien aux activités éligibles, tel que défini dans les Directives, mis en œuvre par le CRMO et son réseau d'institutions formant le consortium. |

# PROGRAMME D'APPUI A LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE (GMES & AFRICA)

## CONTEXTE

L'initiative GMES & Africa est l'aboutissement d'une coopération de longue date entre l'Afrique et l'Union européenne dans le domaine des sciences et technologies de l'espace est une priorité clé dans le cadre du partenariat UE-Afrique. La Déclaration de Maputo d'octobre 2006 a appelé à un engagement à mettre l'infrastructure et les installations européennes du programme européen GMES (conduit aujourd'hui par Copernicus) à la disposition des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cet engagement a abouti au lancement du processus GMES & Africa à Lisbonne au Portugal, le 7 Décembre 2007 au cours du 2è Sommet UE-Afrique. La raison d'être de cette coopération stratégique à long terme est de répondre aux besoins croissants des pays africains d'accéder et d'utiliser les données d'Observation de la Terre pour mettre en œuvre des politiques de développement durable sur le continent par l'intégration et le déploiement des exigences et besoins africains en Services Copernicus. Ceci permettra, à terme aux deux continents de résoudre conjointement et de relever les défis mondiaux et de contribuer à la réalisation de leurs objectifs globaux de développement, notamment l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans le cadre du processus de Lisbonne, les commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine ont mis en place une équipe de coordination chargée d'élaborer un plan d'action pour GMES & Africa et une troïka spatiale UE-Afrique chargée de la supervision de l'évolution globale de cette initiative. Le Plan d'action a engagé un dialogue structuré à long terme entre l'Afrique et l'Europe sur les systèmes d'OT afin de répondre aux besoins globaux, gérer l'environnement, comprendre et atténuer les effets du changement climatique et assurer la sécurité civile en fournissant les informations aux décideurs, scientifiques et au public en temps réel. GMES & Africa favorisera le développement des capacités locales, des ressources institutionnelles, humaines et techniques pour l'accès et l'exploitation des services d'OT sur une base opérationnelle pour le développement durable en Afrique.

Neuf (9) domaines thématiques ont été identifiés et approuvés dans le Plan d'action: (i) Gestion à long terme des ressources naturelles; (ii) Gestion des ressources en eau; (iii) Gestion des zones marines et côtières; (iv) Sécurité alimentaire et développement rural; (v) Variabilité et changement climatique; (vi) Réduction des risques de catastrophe; (vii) Santé; (viii) Conflit et crises politiques, et (ix) Infrastructure et aménagement du territoire. Les domaines transversaux suivants ont également été identifiés: (a) Cadre politique et institutionnel (b) Cadre infrastructurel (c) Cadre de renforcement des capacités (d) Questions financières et (e) Suivi et évaluation.

## PROGRAMME D’APPUI GMES & AFRICA

Le domaine thématique de la GLTRN a été bien détaillé afin de mettre l'accent sur l'amélioration des capacités africaines à faire face aux contraintes climatiques et socio-économiques croissantes sur ses ressources naturelles et ayant un impact sur les moyens de subsistance de la population. Un exercice exhaustif de cartographie des besoins a été mené dans la perspective d'adopter la stratégie panafricaine pour l'intégration du service GLTRN dans le Plan d'action de GMES & Africa, en tenant compte des cadres politiques et initiatives régionaux, continentaux et internationaux existants afin de gérer efficacement le patrimoine africain des ressources naturelles.

Dans un processus similaire, des consultations ont été menées sur la conception du domaine thématique Gestion des ressources en eau, exercice qui a débouché entre autres sur une liste des produits à fournir dans le cadre de l'initiative GMES & Africa. Ces produits concernent les sous-secteurs Gestion des ressources en eau (GRE) tels que Navigation; Développement de l'hydro-énergie; Prévention des inondations; Agriculture irriguée; Développement de l'élevage et Gestion de l'eau potable. Ce domaine comprend également la surveillance des eaux souterraines et des aquifères et recommande en outre le renforcement des infrastructures permanentes de réseau *in situ* pour permettre la collecte, l'harmonisation et la normalisation régulières des données. Il convient de relever que la prévention des inondations et le développement de l'élevage ont été précédemment associés à d'autres domaines thématiques du Plan d'action GMES & Africa (2009), respectivement la Réduction des risques de catastrophes et Sécurité alimentaire & développement rural. GMES & Africa veillera à ce que les institutions africaines conservent le leadership et l'appropriation des programmes, y compris la durabilité de la collecte de données, le développement de produits et leur diffusion à la fois à partir des réseaux *in situ* et de l'OT.

La thématique Zones marines et côtières (M & C) a également été identifiée comme un domaine prioritaire qui mérite d'être examiné afin de permettre au continent de gérer ses ressources marines et côtières. Le service Zones marines et côtières de GMES & Africa déploiera des applications qui permettront aux pays et aux régions de mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique de 2050 (stratégie AIM 2050) et son Plan d'action pour la mise en œuvre ainsi que la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime. Le Service Zones maritimes et côtières entend utiliser les informations provenant à la fois des observations par satellite et *in situ* pour fournir des analyses efficaces, des prévisions quotidiennes et saisonnières, permettant d'observer, de comprendre et d'anticiper sur les événements de l'environnement marin selon les paramètres océaniques de base mesurables à partir de l'espace. La gestion durable des ressources des Zones maritimes et côtières pour le développement continu en Afrique nécessite la mise en place d'un‐système panafricain de surveillance et de gestion des données et d'analyse afin de comprendre les tendances environnementales à long terme dans ce domaine et développer des réponses appropriées. Un tel système à l'échelle‐de l'Afrique doit être soutenu par une structure de gestion‐cohérente axée sur l'utilisateur. Les composantes de GMES & Africa pour le service Zones maritimes et côtières proposent un système qui met l'accent sur la fourniture de services selon les Grands écosystèmes marins (GEM) à travers les Centres régionaux de mise en œuvre (CRMO).

Les deux Commissions ont rapidement lancé une étude d'identification en 2014, financée dans le cadre du Programme panafricain, pour la formulation d'un programme basé sur ces trois domaines thématiques, à savoir: a) Gestion à long terme des ressources naturelles (GLTRN); (b) La gestion des ressources en eau, et (c) les Zones marines et côtières. L'étude d'identification a abouti à un rapport de formulation qui recommandait la mise en œuvre de ces trois domaines thématiques dans le cadre de deux services, à savoir un service Eau et ressources naturelles; et un service Zones marines et côtières. Ces services devront s'appuyer sur les réalisations des projets précédents, parmi lesquels MESA, AMESD, PUMA et d'autres projets en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord.

Les parties prenantes ont convenu d'un processus de mise en œuvre progressif et ont élaboré des priorités dans la première phase. Cette phase s'appelle le programme d’appui GMES et Afrique, ou simplement le «programme». Les implications financières et techniques du programme, en trois parties, ont été convenues et signées par la Commission de l'Union Africaine et la Commission de l'Union Européenne: (1) Accord de délégation avec la CUA, (2) Arrangement administratif avec le Centre Conjoint de Recherche (CCR) de l’Union Européenne et (3) Support technique à travers l’Équipe d’Assistance Technique (EAT).

Le programme de soutien GMES et Afrique est géré quotidiennement par une unité de gestion de programme (UGP) située dans le siège de la Commission de l'Union Africaine (AUC) à Addis-Abeba, en Éthiopie. L’UGP est soutenue par une équipe d'assistance technique (EAT). Un soutien complémentaire sera fourni par le Centre Conjoint de Recherche (CCR) de l’Union Européenne et EUMETSAT.

Les objectifs du programme d'appui GMES & Africa sont les suivants:

1. Objectif général: promouvoir une gestion plus durable des ressources naturelles en améliorant le processus de prise de décision par la mise à disposition d'informations supplémentaires pertinentes.
2. Objectif spécifique: «Améliorer les capacités des décideurs et des concepteurs africains en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales, régionales et continentales et de promotion d'une gestion durable des ressources naturelles par l'utilisation des données d'OT et des informations dérivées».

# L’APPEL A PROPOSITION

L'Accord de délégation exige que la CUA émette des Subventions pour la mise en œuvre du Programme. L'approche est un processus concurrentiel où les centres de mise en œuvre régionaux bénéficiaires seront identifiés dans le cadre d'un appel à propositions ouvert. Les Lignes directrices ci-jointes fournissent des informations détaillées sur l'éligibilité et les procédures de soumission des propositions.

## OBJECTIFS GENERAUX DE L’APPEL A PROPOSITIONS

Les objectifs généraux sont

1. le maintien, l'amélioration et l'appui aux capacités institutionnelles, humaines et techniques locales d'accès et d'utilisation des données et des services d'OT pour un développement socioéconomique durable ;
2. la contribution à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales de l'Afrique, en particulier en matière d'Observation de la Terre ;
3. la mise à la disposition des décideurs des informations et des outils nécessaires à la mise en œuvre d'un développement socio-économique durable aux niveaux continental, régional et national par l'intermédiaire de leurs CER et CRMO.

Les objectifs spécifiques du présent Appel à propositions sont les suivants:

1. consolider, étendre et développer des applications[[1]](#footnote-1) pour les Services Eau et ressources naturelles et Zones marines et côtières afin de fournir à temps réel, suffisamment d'informations aux décideurs, aux scientifiques, aux entreprises et au public ;
2. renforcer les capacités régionales et nationales afin de produire et d'appliquer les informations d'OT et *in situ* pour les services Eau et ressources naturelles et Zones marines et côtières ;
3. sensibiliser le public au rôle crucial de l'Observation de la Terre dans le développement durable ; et
4. élaborer un cadre pour promouvoir la collaboration intra-africaine et l'accès libre aux données pour les services Eau et les ressources naturelles et Zones marines et côtières.

## DOMAINES PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROPOSITIONS

1. **Répartition géographique des subventions**

L'appel à propositions vise à répartir les subventions sur l'ensemble du continent à travers les Centres régionaux de mise en œuvre (CRMO), qui agissent comme des démembrements régionaux des deux services. Chaque CRMO aura la responsabilité de veiller à ce que tous les pays de la région puissent bénéficier de l'activité, à moins que le service ne soit pertinent pour certains pays de la région. Les zones géographiques[[2]](#footnote-2)sont définies ci-dessous:

1. **Afrique du Nord** (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Mauritanie, République Sahrawi)
2. **Afrique de l'Ouest** (Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Benin, Nigeria, Cap Vert, Mali, Burkina, Niger)
3. **Afrique Centrale** (Tchad, RCA, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Congo Brazzaville, Congo RDC, Burundi, Sao Tome & Principe)
4. **Afrique Australe** (Angola, Namibie, Afrique du Sud, Lesotho, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe, Botswana, Malawi,)
5. **Afrique l'Est** (Soudan, Soudan du Sud, Érythrée, Djibouti, Éthiopie, Ouganda, Kenya, Rwanda, Somalie, Tanzanie, Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores)

Pour atteindre cet objectif, il est souhaitable que les institutions éligibles dotées de mandats régionaux et nationaux forment des consortiums dans les régions indiquées. Aux fins des subventions GMES & Africa, et eu égard à la nature de ce programme (lié aux phénomènes environnementaux), les pays couverts par une subvention peuvent appartenir à différentes régions (inter-régionales ou continentales).

1. **Zones d'allocation des subventions**

Les subventions seront émises en deux lots selon les services:

1. Service Eau et ressources naturelles
2. Service Zones maritimes et côtières

GMES & Africa s'inspirera, dans la mesure du possible, des résultats (infrastructures, services, réseaux, capacités et processus) des programmes précédents qui ont déjà été développés et mis en œuvre dans certaines régions, des applications pertinentes pour les deux services.

Les applications qui seront exécutées sous le programme GMES & Africa sont classées en trois catégories: (1) Consolidation, (2) Extension, et (3) Nouvelles applications. La définition de ces termes se trouve dans la liste des mots-clés.

L'objectif du présent Appel à propositions est d'identifier un maximum de 15 consortiums dans les cinq régions du continent (selon la définition des régions ci-dessus) et d'attribuer une subvention à chaque consortium afin d'essayer de mettre en œuvre, à terme les 23 applications à travers les régions d'Afrique.

Dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous, les 23 applications et leurs domaines d'activités demandés:

**Tableau 1- Applications proposées pour le service Zones marines et côtières**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Composante** | **Thème** | **Applications proposées** |
| Composante 1: Surveillance des ressources en eau | Thème 1: Suivi des eaux de surface | *L111-Nouvelle*Suivi du bilan hydrique |
| *L112-Existante*Niveau d'eau pour la navigation fluviale, suivi et évaluation du cycle hydrologique |
| *L113- : Existante*suivi et évaluation des inondations riveraines |
| *L114-Nouvelle*Suivi des paramètres biophysiques des principaux lacs africains |
| *L115-Nouvelle*Suivi et évaluation des zones humides |
| Thème 2: Consolidation des connaissances sur les eaux souterraines | *L121-Nouvelle*Consolidation des connaissances des grands aquifères transfrontaliers |
| *L122-Nouvelle*Surveillance, suivi et évaluation des eaux dans les zones irriguées |
| Composante 2: Gestion des Ressources Naturelles | Thème 1: Base de données vectorielle géographique référencée | *L211-Nouvelle*Base de données vectorielles géographique régionale de référencée (échelle de 1 :1M) pour les zones sur les données vectorielles et ouverte (échelle de 1: 1M) pour la répartition des eaux et des zones agro-écologiques |
| Thème 2: Gestion à Long Terme des Ressources Naturelles | *L221- Existante*Suivi et évaluation de la dégradation des terres |
| *L222- Existante*Suivi et évaluation des habitats naturels |
| *L223- Existante*Surveillance de la forêt équatoriale, suivi et évaluation |
| *L224- Nouvelle*Surveillance, suivi et évaluation des impacts environnementaux des activités minières |
| Thème 3: Suivi saisonnier des terres tropicales et sub-tropicales | *L231- Existante*Surveillance de l'Agriculture saisonnière, alerte précoce et évaluation |
| *L232- Existante*Surveillance des pâturages saisonniers, alerte précoce et évaluation |
| *L233- Existante*Suivi saisonnier, alerte précoce et évaluation des feux sauvages (forêt, brousse) |

**Tableau 2 : Applications proposées pour le Service Zones marines et côtières**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Composante** | **Thème** | **Applications proposées** |
| Composante 1: Suivi et prévision des variables océanographiques | Thème 1: Suivi et prévision des variables physiques et biologiques océanographiques | *M111- Existante*Suivi et prévision des variables physiques et biologiques océanographiques |
| Thème 2: Gestion et protection des ressources halieutiques | *M121- Existante*Suivi et protection des zones de pêche |
| *M122- Nouvelle*Suivi et protection des sites d'aquaculture |
| Composante 2: Suivi des zones côtières | Thème 1: Vulnérabilité des zones côtières | *M211- Existante* Vulnérabilité des zones côtières |
| Thème 2: Cartographie et suivi des écosystèmes côtiers | *M221- Nouvelle*Cartographie, suivi et évaluation des écosystèmes côtiers |
| Composante 3: Suivi du trafic et de la pollution par les navires | Thème 1: Suivi du trafic maritime | *M311- Nouvelle*Suivi du trafic maritime |
|  | Thème 2: Suivi et alerte aux déversements d'hydrocarbures | M321- NouvelleSuivi et alerte aux déversements d'hydrocarbures |
| Composante 4: Prévision météorologique marine | Thème 1: Prévision météorologique marine régionale | *M411- Existante*Prévision météorologique marine sur jours |

## ALLOCATION FINANCIÈRE APPORTÉE PAR L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

Le programme d'appui GMES & Africa dispose d'une enveloppe indicative de 30 millions d'euros. Il est financé par la Commission européenne à travers le Programme Panafricain pour 29,5 millions d'euros répartis comme suit:

* 17,5 millions d'euros pour les subventions ;
* 6 millions d'euros pour le renforcement des capacités, la vulgarisation et la sensibilisation, les salaires du personnel du PMU, la gestion du programme et la coordination ; etc.
* 6 millions d'euros pour le soutien technique, y compris l'assistance technique.

La contribution de la CUA s'élève à un montant total de 0,5 million d'euros pour le soutien du Coordonnateur du Programme et d'autres formes de soutien administratif. La contribution de la CUA couvre également les services professionnels fournis par les autres membres du personnel de la CUA et les départements impliqués dans la mise en œuvre du Programme d'appui GMES & Africa.

Le montant indicatif global disponible dans le cadre du présent Appel à propositions est de 17 500 000,00 euros Ce montant sera débloqué en deux lots:

1. Lot 1- Service Eau et ressources naturelles
2. Lot 2- Service Zones marines et côtières

***Montant des subventions***

Toute subvention octroyée dans le cadre du présent Appel à propositions doit se situer entre les minima et maxima suivants, selon le nombre de pays (communauté d'utilisateurs), le nombre de demandes, etc. Le montant budgétisé / attribué doit tenir compte de l'importance et/ou de la complexité de la proposition, C'est-à-dire le nombre de pays bénéficiaires (ce qui se justifie par le nombre d'utilisateurs à former et à servir avec les applications proposées), le nombre et la nature des applications couvertes par les activités proposées, c'est-à-dire si, elles existent ou si elles sont nouvelles etc.

1. Pour Eau et ressources naturelles:
2. Montant minimum: 1 000 000 d'euros
3. Montant maximum: 2 000 000 d'euros
4. Pour Zones maritimes et côtières
5. Montant minimum: 1 000 000 d'euros
6. Montant maximum: 2 000 000 d'euros

Toute subvention octroyée dans le cadre du présent Appel à propositions couvre jusqu'à 100% du total des coûts éligibles de l'action (voir section 2.1.4).

Les candidats seront tenus de co-financer jusqu'à 20%. Il est important de relever que les subventions seront émises en 3 tranches, c'est-à-dire un pré-financement chaque année en fonction des avancements des travaux et des rapports soumis.

Il y aura une marge de manœuvre pour la négociation de la subvention compte tenu de la complexité géopolitique du programme tel qu'indiqué dans le manuel de procédures de la Commission de l'Union Africaine sur les subventions et les appels à propositions ouverts*.* Afin d'assurer l'équilibre et la cohérence nécessaires à l'échelle régionale et continentale, la CUA se réserve le droit d'apprécier la cohérence et la pertinence des applications par rapport aux objectifs du projet.

## DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS

La date limite de dépôt des propositions à l'adresse indiquée à la Section 2.2.2 ci-dessus est **le 21 août 2017,** comme l'atteste la date d'expédition, le **cachet de la poste et l'heure sur la fiche de dépôt (17:00 Heures, Heure d'Addis Abeba (+3 GMT**) au plus tard en cas de livraison en mains propres). **Toute proposition soumise après cette date limite ou, dans le cas d'un envoi par la poste arrivé en retard, reçue après le processus d'ouverture et de vérification administrative, sera automatiquement rejetée.**

1. Pour plus de détails, veuillez consulter les définitions au début du document. [↑](#footnote-ref-1)
2. Source: Manuel de l'UA 2017 pages 12 [↑](#footnote-ref-2)